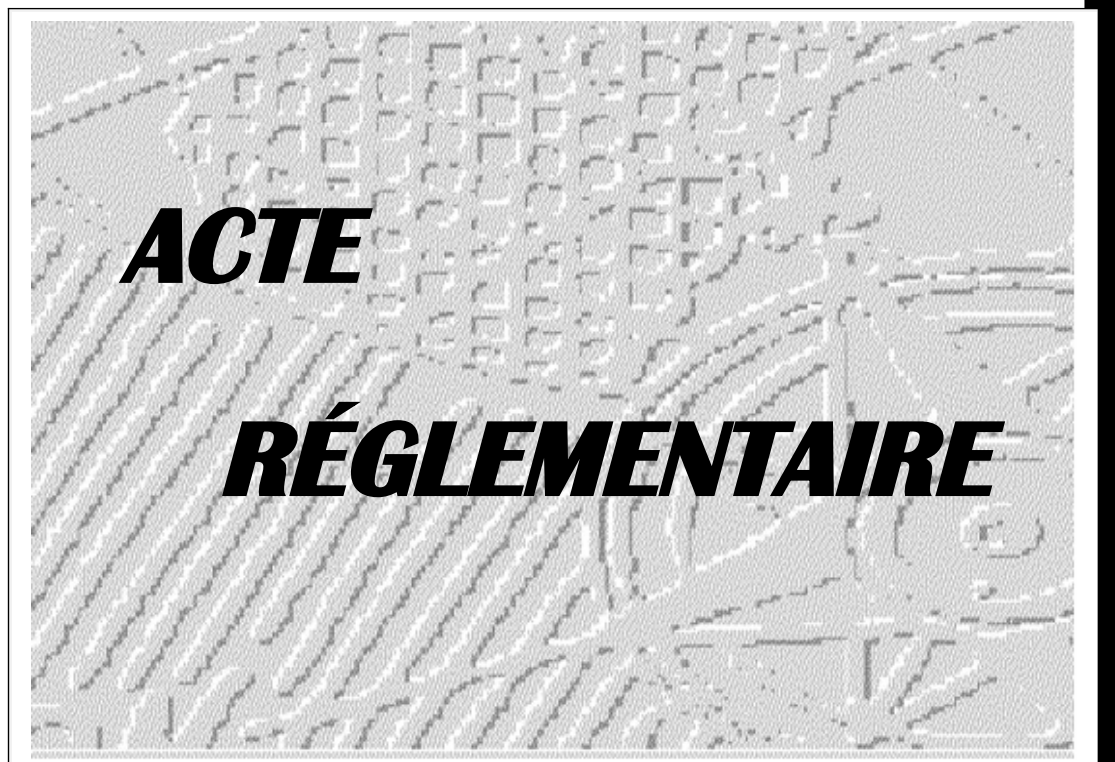




REGION REUNION  
www.regionreunion.com



**D  
E  
C  
E  
M  
B  
R  
E  
  
2  
0  
2  
5**



**Madame Huguette BELLO, Présidente du Conseil Régional**

**Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 09 décembre 2025**

[www.regionreunion.com](http://www.regionreunion.com)

## Sommaire

1 – ARRÊTÉ N° 25008518.....  
PORTANT CONSTITUTION DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ÉLABORATION DU PROJET DE  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL (CESAR), INSTITUÉE DANS LE CADRE DE LA  
RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL DE LA RÉUNION

## ARRÊTE N° 25008518

### Portant constitution de la commission chargée de l'élaboration du projet de schéma d'aménagement régional (CESAR), instituée dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion

-----

#### LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL RÉGIONAL

- Vu** Les dispositions du Code Général des Collectivités (CGCT) notamment les articles L. 4433-7 à L. 4433-11-1 et R. 4433-1 à R. 4433-22 ;
- Vu** Le Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion approuvé par Décret en Conseil d'État du 22 novembre 2011 et modifié par Arrêté du Préfet de La Réunion, en date du 10 juin 2020 (et son ADDENDUM)
- Vu** La délibération N° DAP 2021\_0042 en date du 22 novembre 2021 portant sur la mise en révision du Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion,
- Vu** La délibération N° DAP 2023\_0984 en date du 22 décembre 2023 portant sur la composition de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion,
- Vu** La délibération N° DCP2025\_0851 en date du 21 novembre 2025 portant sur l'ajout de nouveaux membres sur la composition de la Commission d'Élaboration du Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion,
- Vu** Les arrêtés n°22002631 du 17 juin 2022, n°23003530 du 01 juin 2023 et n°24000821 du 12 février 2024, portant constitution de la commission chargée de l'élaboration du projet de schéma d'aménagement régional (CESAR), instituée dans le cadre de la révision du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion,
- Vu** les courriers de réponse des collectivités et organismes énumérés au II de l'article L4433-10 du CGCT désignant nominativement leurs représentants titulaire et suppléant qui siégeront à la CESAR.
- Vu** La publication d'une annonce le 16 mai 2022 dans le journal d'annonces légales LE QUOTIDIEN de La Réunion et de l'Océan Indien, rappelant les dispositions du dernier alinéa de L. 4433-10-II du CGCT prévoyant les organismes, et associations pouvant faire la demande d'être associés à *la procédure de révision du SAR en siégeant au sein de la Commission d'élaboration du SAR (CESAR), à leur demande, les agences d'urbanisme prévues par l'article L. 132-6 du code de l'urbanisme ainsi que les organisations professionnelles et les associations agréées de protection de l'environnement* »,

**Considérant :**

**Que** l'article L. 4433-10-11 prévoit que le Schéma d'Aménagement Régional peut être révisé selon les modalités relatives à son élaboration prévues aux articles L. 4433-10 à L. 4433-10-3 du CGCT ;

**Que** l'article L. 4433-10 du CGCT prévoit que « sont associés à l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional », outre le représentant de l'État, un certain nombre de personnes publiques et organismes ;

**Que** l'article R. 4433-7 du CGCT prévoit que la commission chargée de l'élaboration du projet de schéma d'aménagement régional, qui comprend les représentants des collectivités et organismes énumérés au, II de l'article L. 4433-10, est constituée à l'initiative du président de l'assemblée délibérante de la région, du département ou de la collectivité. »

**Que** de nouveaux organismes ont souhaité intégrer la CESAR et apporter leur expertise,

**Sur** proposition de Monsieur le Directeur Général des Services de la Région,

## ARRÊTE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 974-239740012-20251209-25008518-AR



**ARTICLE 1** : Il est constitué une Commission chargée de l'élaboration du projet de révision du Schéma d'Aménagement Régional de la Réunion (CESAR).

Cette commission se réunira à l'initiative de la Présidente du Conseil Régional de la Région Réunion.

Elle sera saisie, pour avis, du programme d'études et de concertation établi par la Région, et se prononcera sur les options de développement et d'aménagement du territoire qui lui sont soumises, ainsi que sur les différentes parties composant le schéma, au fur et à mesure de l'avancement du programme.

**ARTICLE 2** : La Commission chargée de l'élaboration du projet de révision du Schéma d'Aménagement Régional de La Réunion comprend :

**1°) Le Représentant de l'État à la Réunion :**

Madame Nathalie INFANTE, titulaire, et Monsieur Vassili CZORNY suppléant.

**2°) Le Représentant de la Région Réunion :**

Madame Huguette BELLO titulaire et Monsieur Wilfrid BERTILE suppléant.

**3°) Le Représentant du Département de la Réunion**

Monsieur Serge HOAREAU, titulaire, et Monsieur Éric FERRERE, suppléant.

**4°) Au titre des établissements publics mentionnés à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme mentionnés au 1° de l'article L. 153-8 du code de l'urbanisme :**

- **Territoire de l'Ouest (TO)** : Monsieur Irchad OMARJEE, titulaire, et Monsieur Bruno DOMEN, suppléant ;
- **Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)** : Monsieur Olivier NARIA, titulaire, et Monsieur Gilles CLAIN, suppléant ;
- **Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)** : Monsieur Jacquet HOARAU, titulaire, et Madame Isabelle PARIS GROSSET, suppléante ;
- **Communauté Intercommunal Réunion EST (CIREST)** : Monsieur Patrice SELLY, titulaire, et Monsieur Dominique PANAMBALON, suppléant ;
- **Le Syndicat d'Étude et de Programme du SCOT du Grand Sud (SMEP)** : Monsieur Olivier NARIA, titulaire, et Monsieur Amine VALY, suppléant.
- **Communauté Intercommunale du NORD de La Réunion (CINOR)** : Monsieur Jacques LOWINSKY, titulaire, et Monsieur Mario LECHAT, suppléant.

**5°) Au titre des Communes :**

1. **Commune des Aviron** : Monsieur Éric FERRERE, titulaire, et Monsieur Pierrot CANTINA, suppléant ;
2. **Commune de Saint-André** : Monsieur Joé BEDIER, titulaire, et Monsieur Jean- Marc PEQUIN, suppléant ;

3. **Commune de Saint-Denis** : Madame Ericka BAREIGI, titulaire, et Monsieur Jacques LOWINSKY, suppléant ;
4. **Commune du Port** : Monsieur Bernard ROBERT, titulaire, et Madame Danila BEGUE, suppléante ;
5. **Commune de Saint-Louis** : Madame Juliana M'DOIHOMA, titulaire, et Monsieur Hanif RIAZE, suppléant ;
6. **Commune de Cilaos** : Monsieur Frédéric SEGART, titulaire, et Monsieur Laurent BOYER, suppléant ;
7. **Commune de L'Étang-Salé** : Monsieur Mathieu HOARAU, titulaire, Monsieur Stephenson LALLEMAND, suppléant ;
8. **Commune de Saint-Pierre** : Monsieur Olivier NARIA, titulaire, et Monsieur Mohammad OMARJEE, suppléant ;
9. **Commune de Petite-Île** : Monsieur Nicolas ETHEVE, titulaire, et Monsieur Christophe LAVERGNE, suppléant ;
10. **Commune de Sainte-Rose** : Monsieur Michel VERGOZ, titulaire, et Monsieur Dominique PANAMBALOM, suppléant ;
11. **Commune de Saint-Benoît** : Monsieur Patrice SELLY, titulaire, et Monsieur Jean-Louis VITAL, suppléant ;
12. **Commune de Sainte-Suzanne** : Monsieur Marcel PONY, titulaire, et Madame Marie Andrée MAHOMED ISSOP, suppléante ;
13. **Commune de Sainte-Marie** : Madame Nadia WU-TIU-YEN, titulaire, et Monsieur Christian DALLEAU, suppléant ;
14. **Commune de l'Entre-Deux** : Monsieur André DUPREY, titulaire, Monsieur Jean Louis RIVIERE, suppléant ;
15. **Commune de La Possession** : Monsieur Maxime FROMENTIN, titulaire et Monsieur Josian ACADINE, suppléant ;
16. **Commune de Saint-Philippe** : Monsieur Joël DAMOUR, titulaire et Monsieur Willy BOYER, suppléant ;
17. **Commune de Saint Paul** : Monsieur Irchad OMARJEE, titulaire, et Monsieur Julius METANIRE, suppléant.
18. **Commune de Saint Joseph** : Monsieur Henri Claude HUET titulaire et Madame Émeline K/BIDI, suppléante ;
19. **Commune de Trois Bassins** : Monsieur Fabien AURE, titulaire et Monsieur Frédéric SADEYEN, suppléant ;
20. **Commune de Saint Leu** : Monsieur Jean Paul EUZET, titulaire et Madame Nicolette ZITTE, suppléante ;
21. **Commune de Bras-Panon** : Monsieur Jeannick ATCHAPA, titulaire et Monsieur Jean Éric ROUGET suppléant ;
22. **Commune de la Plaine des Palmistes** : Monsieur Jean-Yves FAUSTIN, titulaire et Monsieur Jean-Claude DAMOUR, suppléant ;
23. **Commune de Salazie** : Madame Sidolène PAPAYA, titulaire et Monsieur Yann MAILLOT, suppléant ;
24. **Commune du Tampon** : Monsieur Bernard PICARDO, titulaire, et Monsieur Patrice THIEN AH KOON, suppléant.

**6°) Au titre des établissements publics fonciers, les d'aménagement et les établissements publics fonciers et d'a**

**L'Établissement Public Foncier de La Réunion (EPFR) :** Monsieur Daniel ALAMELOU, titulaire et, Madame Adèle ODON, suppléante ;

**7°) Au titre de l'établissement public du Parc National et le syndicat mixte du parc naturel régional**

**Pour Le Parc National de La Réunion :** Monsieur Jean-Philippe DELORME, titulaire, et Monsieur Paul FERRAND, suppléant.

**8°) Le comité de l'eau et de la biodiversité prévu par l'article L.213-13-1 du code de l'environnement**

**Pour Le Comité de l'eau et de la biodiversité :** Monsieur Gilles HUBERT, titulaire, ou tout autre membre du Comité de l'eau et de la biodiversité, suppléant.

**9°) Au titre des chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, de métier**

- **Pour la Chambre d'Agriculture de La Réunion :** Monsieur Guillaume SELLIER, titulaire, et Madame Julie CALTEAU, suppléante.
- **Pour la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion :** Monsieur Johnny GRINDU, titulaire, et Monsieur Thierry SILOTIA, suppléant ;
- **Pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de La Réunion :** Madame Marie-Pierre LAFOSSE-RIVIERE, titulaire, et Monsieur Lilian RINGUIN-VELLEYEN, suppléant ;

**10°) Organismes associés à leur demande**

**10.1. Agence d'Urbanisme de La Réunion (AGORAH) :**

Monsieur Christian ANNETTE, titulaire, et Monsieur Daniel DAVID, suppléant.

**10.2. Agence Régionale de le Biodiversité (ARB) :**

Madame Ericka BAREIGTS, titulaire, ou tout autre membre du Comité de l'eau et de la biodiversité, suppléant.

**10.3. Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) :**

Monsieur Maximin ASSOUNE, titulaire, et Monsieur Dominique OUDIN, suppléant.

**10.4. Groupement d'Intérêt Public Réserve Naturelle Nationale Maritime de La Réunion (GIP RNMR) :**

Madame Isabelle JURQUET ; titulaire, et Madame Anne-Laure CLEMENT, suppléante.

**10.5. Conservatoire du littoral :**

Madame Julie ERUDEL, titulaire et Monsieur Nicolas BOULARD, suppléant.

**10.6. Organismes professionnels :**

- **Fédération Réunionnaise du Bâtiment et des Travaux Publics (FRBTP) :** Monsieur Laurent LECOCQ, titulaire, et Monsieur Philippe LEBON, suppléant ;

- **Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)** : Monsieur Gérard LEBON, titulaire, et Monsieur David AMIEL, suppléant ;
- **Mouvement des entreprises de France (MEDEF Réunion)** : Monsieur Philippe JEAN PIERRE, titulaire, et Madame Ophélie FERRARE suppléante ;
- **Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)** : Monsieur Maximin VALROMEX, titulaire, et Monsieur Gérard MOUTOUCAMARAPOULE, suppléant ;
- **Jeunes Agriculteurs** : Monsieur Gaël DIJOUX, titulaire, et Monsieur Yannick GRENIER, suppléant ;
- **Fédération Régionale des Coopératives Agricole de La Réunion (FRCA Réunion)** : Monsieur Alain DAMBREVILLE, titulaire, et Monsieur Patrick HOAREAU, suppléant ;
- **Confédération Générale des Planteurs et Éleveurs de La Réunion (CGPER)** : Monsieur Jean Michel MOUTAMA, titulaire, et Monsieur Samuel MOUGUIA, suppléant ;
- **Syndicat des Fabricants de Sucre** : Madame Sylvie LE MAIRE, titulaire, et Madame Delphine DIJOUX, suppléante ;
- **Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC)** : Madame Ingrid OUSSOURD, titulaire, et Madame Béatrice RELLUI, suppléante ;
- **Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC)** : Madame Ingrid BOURANE, titulaire, et Monsieur Philippe FANDARD, suppléant ;
- **Union Régionale 974 (UR 974)** : Monsieur Jean Frédéric MAILLY, titulaire, et Monsieur Jacques Elie LAPINSONNIERE, suppléant ;
- **Confédération Générale du Travail de la Réunion (CGT Réunion)** : Monsieur Pierrick OLLIVIER, titulaire, et Monsieur Jacky BALMINE, suppléant ;
- **Union Nationale des Industries de Carrières et des Matériaux de Construction (UNICEM)** : Monsieur Fabrice d'ASCOLI, titulaire et, Monsieur Jean-Damien CAGNARD, suppléant.
- **Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de La Réunion (FDSEA)** : Monsieur Thierry HOARAU, titulaire, et Monsieur Stéphane SARNON, suppléant ;
- **Union Interprofessionnelle de La Réunion – Confédération Française Démocratique du Travail (UIR-CFDT)** : Monsieur Désiré BILLAUD, titulaire, et Monsieur Alexis APAYA, suppléant ;

#### **10.7. Associations agréées pour la protection de l'environnement :**

Liste des associations agréées pour la protection de l'environnement à La Réunion conformément à l'article L 141-1 du Code de l'environnement (Source : DEAL Réunion) :

- **Pour la Fédération Départementale des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA)** : Monsieur Patrick AMOURDOM, titulaire, et Monsieur Jean-Paul MAUGARD, suppléant ;
- **Pour l'Association Société d'Études Ornithologiques de La Réunion (SEOR)** : Monsieur Christian LEGER, titulaire, et Madame Flora MADIER, suppléant ;

- **Pour l'Association Société Réunionnaise pour l'Étude et la Protection de l'Environnement et de la Nature (SREPEN) :** Madame ARDON, titulaire, et Monsieur Jean-Claude FUTHAZAR, suppléant.
- **Association Écologie Réunion :** Monsieur Claude CLERGUE, titulaire, et Madame BURY Aurore, suppléant.
- **Association Agence de la Recherche pour la Biodiversité à La Réunion (ARBRE) :** Madame Estelle CROCHELET, titulaire, et Madame Océane DESBONNES, suppléant.
- **Association Vie Océane :** Monsieur Léo BROUBIC, titulaire, et Monsieur Bernard BONNET, suppléant.

**10.8. Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) :**

Monsieur Ariste LAURET, titulaire, et Madame Sophie DUTRIPON, suppléante.

**ARTICLE 3** Monsieur le Directeur Général des Services de la Région est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs ainsi que partout où besoin sera. Le présent arrêté sera transmis au contrôle de la légalité.

À Sainte Clotilde, le

09 DEC. 2025

**LA PRÉSIDENTE**  
Huguette BELLO



Date d'affichage :